

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/08/2024 - 25990 - 2006 B 01925 - 490 489 317 - A.G.K

Désignation de l'entreprise Société AGK Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 26 AVENUE DE LA CORSE 13007 MARSEILLE

Numéro SIRET * 4 9 0 4 8 9 3 1 7 0 0 0 1 9 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			(3 1 1 2 2 0 2 3)		(3 1 1 2 2 0 2 2)	
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010 131 000	012	131 000	131 000
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028 76 544	030 60 918	15 626	22 449
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044 207 544	048 60 918	146 626	153 449
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060 1 052	062	1 052	680
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072 48	074	48	608
	Valeurs mobilières de placement		080 10 357	082	10 357	10 039
	Disponibilités		084 39 246	086	39 246	43 589
	Charges constatées d'avance *		092	094		95
	Total II		096 50 703	098	50 703	55 010
	Total général (I+II)		110 258 247	112 60 918	197 329	208 459

PASSIF

			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120 7 000		7 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126 700		700	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131 132			
	Report à nouveau		134 102 215		86 806	
	Résultat de l'exercice		136 (236)		15 409	
	Subventions d'investissement		137 127		509	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142 109 806		110 424	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154			
	Emprunts et dettes assimilées		156 27 607		38 271	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés		166 8 603		5 929	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169 1 334		8 997	
	Comptes courants d'associés		173 44 927		44 826	
	Autres dettes		175 11		11	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176 87 523		98 035	
	Total général (I + II + III)		180 197 329		208 459	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	10 747	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 580	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société AGK

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 2Néant ☐ *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	112 203	101 380
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1 072	1 641
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	113 275	103 021
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	34 944	31 466
	Variation de stock (marchandises) *				236	(372)	(105)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		19
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier		- immobilier	242	33 940	27 930
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	742	244	5 262	4 632
	Rémunérations du personnel *				250	26 307	13 600
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 144	1 945
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254	8 402	8 261
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	201	2
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	112 828	87 750
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	446	15 270
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	318	25
	Produits exceptionnels			(IV)	290	382	382
	Charges financières			(V)	294	519	645
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	287	(502)
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	576	125
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(236)	15 409
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 236
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	2 370	
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 416	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	3 836	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	3 836	372

Désignation de l'entreprise : Société AGK

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	131 000	402		404		406	131 000	131 000	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	3 921	432		434		436	3 921	3 921	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 293	442	1 580	444		446	14 873	14 873	
	Installations générales agencements divers	450	14 390	452		454		456	14 390	14 390	
	Matériel de transport	460	24 656	462		464		466	24 656	24 656	
	Autres immobilisations corporelles	470	18 704	472		474		476	18 704	18 704	
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	205 964	492	1 580	494		496	207 544	207 544	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
	Fonds commercial		495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520	2 492	522	254	524		526	2 746	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	9 831	532	895	534		536	10 726	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	11 088	542	709	544		546	11 798	
	Matériel de transport		550	19 687	552	4 932	554		556	24 619	
	Autres immobilisations corporelles		560	9 417	562	1 612	564		566	11 029	
TOTAL		570	52 516	572	8 402	574		576	60 918		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2		3		4		5		
		6	7		8		9		10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	⑤	Long terme					
						19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AGK Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

			Déficits imputés	983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 086
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	1 086
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	1 554
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 261
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 504
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Société AGK

26 AVENUE DE LA CORSE

13007 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

GBR2P ASSOCIES

68 BOULEVARD LAZER

LES ATELIERS LAZER

13010 MARSEILLE

0491796038

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	2
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Dérogations	3
Permanence ou changement de méthodes	3
Informations générales complémentaires	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	4
Etat des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Frais de recherche appliquée et de développement	6
Evaluation des amortissements	6
Evaluation des matières et marchandises	6
Evaluation des créances et des dettes	6
Disponibilités en Euros	6
Produits à recevoir	7
Détail des produits à recevoir	7
Charges à payer	7
Détail des charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
Détail des charges constatées d'avance	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	8
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 197 328.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 112 202.95 Euros et dégageant un déficit de 236.26- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

(Texte narratif libre)

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

(Deux paragraphes optionnels pour justifier et compléter l'utilisation de l'approche ciblée) :

(Cette approche est particulièrement adaptée)

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

(ou)

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Les incertitudes éventuelles

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2023 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	131 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	3 921		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 293		1 580
Installations générales agencements aménagements divers	14 390		
Matériel de transport	24 656		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 704		
TOTAL	74 964		1 580
TOTAL GENERAL	205 964		1 580

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			131 000	131 000
Installations générales agencements aménagements constr.			3 921	3 921
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			14 873	14 873
Installations générales agencements aménagements divers			14 390	14 390
Matériel de transport			24 656	24 656
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 704	18 704
TOTAL			76 544	76 544
TOTAL GENERAL			207 544	207 544

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		2 492	254		2 746
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		9 831	895		10 726
Installations générales agencements aménagements divers		11 088	709		11 798
Matériel de transport		19 687	4 932		24 619
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 417	1 612		11 029
TOTAL		52 516	8 402		60 918
TOTAL GENERAL		52 516	8 402		60 918
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	254				
Instal.techniques matériel outillage indus.	895				
Instal.générales agenc.aménag.divers	709				
Matériel de transport	4 932				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 612				
TOTAL	8 402				
TOTAL GENERAL	8 402				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	48	48	
TOTAL	48	48	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	22	22		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	17 857	7 110	10 747	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 603	8 603		
Personnel et comptes rattachés	2 499	2 499		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 040	1 040		
Impôts sur les bénéfices	545	545		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 334	1 334		
Autres impôts taxes et assimilés	957	957		
Groupe et associés	44 927	44 927		
Autres dettes	11	11		
TOTAL	77 796	67 049	10 747	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 970			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A10 ANS
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	LINEAIRE	5 A 10 ANS

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309
Dettes fiscales et sociales	2 273
Autres dettes	11
Total	2 616

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Détail des charges constatées d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Société AGK

SARL au capital de 7 000.00 Euros
RCS MARSEILLE N° 490489317
Siège social : 26 AVENUE DE LA CORSE
13007 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 112 202.95 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 101 380.30 Euros, soit une augmentation de 10.68 %.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de 236.26- Euros, soit 0.21- % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 113 974.56 Euros contre 103 427.73 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 10.20 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 114 210.82 Euros contre 88 018.63 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 29.76 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 30 451.35 Euros et représentent 27.14 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 95.89 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 8 402.30 Euros et représentent 7.49 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 245.02 Euros soit 0.22 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	55 010.12 -	98 034.54 =	43 024.42-
Exercice en cours	50 702.63 -	87 523.01 =	36 820.38-

Soit une augmentation de 6 204.04 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 236.26- Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	236.26- Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	7 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	700.00 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	101 978.59 Euros
Situation nette	:	109 678.59 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

MA



A.G.K

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 000.00 €

Siège social : 26 Avenue de la corse

13007 MARSEILLE

490 489 317 R.C.S. MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
1 JUIN 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre,

Le premier Juin, à Onze Heures,

Les Associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Siège Social, sur Convocation de la Gérance.

Sont Présents ou représentés :

Monsieur Artak MELKONIAN, propriétaire de	68 parts
---	----------

Madame Karine MELKONIAN, propriétaire de	72 parts
--	----------

Soit un total de cent quarante (140) parts composant le capital social.

140 parts

Madame Karine MELKONIAN préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise De plus de la moitié des parts sociales.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,

7A

M. K.

- Questions diverses.

Madame la présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les Approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées Dans ce rapport. L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de L'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non Déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans pré-réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 236 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 236 €

Affectée en totalité au compte "Report à Nouveau

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices Précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'associé approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Madame Karine MELKONIAN, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Détail de la convention : A la clôture de l'exercice le compte courant associé de Madame Karine MELKONIAN présente un solde créditeur de 44 927 €.

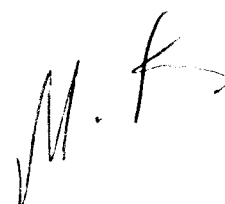
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération annuelle du président Madame Karine MELKONIAN qui pour l'exercice s'est élevé à la somme 5 000 €, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

DA 

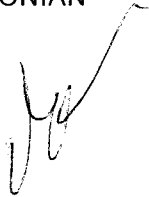
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et les associés.

- Karine MELKONIAN



- Artak MELKONIAN

